

BOURSE DE TORONTO ET BOURSE DE CROISSANCE TSX

Aperçu des activités de négociation

La Bourse de Toronto (TSX) et la Bourse de croissance TSX (TSXV) sont les principaux marchés boursiers du Canada. Fortes de plus de 3 400 sociétés inscrites, les deux bourses sont les plus grandes sources de liquidité et d'activités d'établissement des cours pour les titres canadiens. Depuis plus de 160 ans, la TSX et la TSXV offrent aux sociétés un accès aux capitaux et, à leurs investisseurs et aux négociateurs en général, un marché dynamique et hautement respecté.

Enchères d'ouverture, de clôture et en continu

La TSX et la TSXV exploitent des marchés continus d'enchères qui appartiennent les ordres individuels à la détermination des cours en continu, de 9 h 30 à 16 h, dans le registre continu d'ordres à cours limité (RCOCL). Les enchères d'ouverture des deux bourses représentent les mécanismes d'ouverture les plus liquides au Canada et génèrent, pour l'ensemble des marchés canadiens, les cours d'ouverture officiels des titres inscrits à la cote de la TSX et de la TSXV. Par ailleurs, les enchères de clôture des deux bourses sont les seules à être largement reconnues comme étant les références sectorielles de cours de clôture au pays. De plus, elles facilitent le rééquilibrage des indices et des portefeuilles.

Teneurs de marché de la TSX

La TSX a recours à un système unique de tenue de marché qui augmente la liquidité et offre un marché bidirectionnel tout en maintenant la primauté d'un marché aux enchères en continu centré sur les ordres en fonction d'une priorité prix-temps. Les teneurs de marché et leurs négociateurs inscrits doivent en outre garantir l'exécution automatique complète au meilleur cours acheteur et vendeur de la TSX des ordres de client négociables admissibles qui correspondent ou sont inférieurs au volume de la garantie d'exécution minimale (GEM).

Principaux marchés boursiers du Canada : avantages nombreux pour les clients

- Principaux marchés pour la détermination des cours et les cours de référence
- Premier choix des investisseurs naturels pour l'affichage
- Taux d'exécution les plus élevés pour les flux d'ordres passifs naturels
- Fiabilité accrue de la cotation
- Réduction de l'intermédiation et du trafic de messages

Avantages découlant de caractéristiques uniques

- Séquence d'appariement cours-courcier-ordre à durée étendue-temps
- Liquidité cachée au registre
- Enchères d'ouverture et de clôture
- Programme de tenue de marché (TSX)
- Modèles de tarification teneur-preneur et symétrique

Séances de la TSX et de la TSXV

HEURE (HE)	Séance
7 h à 9 h 30	Préouverture – Les ordres peuvent être saisis, mais ils ne seront pas exécutés. Le cours d'ouverture calculé est affiché et mis à jour continuellement.
9 h 30	Ordres au premier cours (OPC) – Tous les ordres négociables sont exécutés à un même cours d'ouverture, les ordres restants étant transférés à la séance de négociation continue.
9 h 30 à 16 h	Négociation continue – Tous les types d'ordres ordinaires sont acceptés.
15 h 40 à 16 h	Ordres au dernier cours (ODC) – Les ODC et les ODC à cours limité sont acceptés sans restriction jusqu'à 15 h 40. Le déséquilibre des ODC est diffusé à 15 h 40, et après cette heure, seuls les ODC à cours limité qui contrent le déséquilibre sont acceptés. Les opérations acceptées seront exécutées et diffusées à 16 h sauf si une prolongation de variation des cours est nécessaire pour augmenter la liquidité compensatoire, auquel cas les opérations sont diffusées à 16 h 10.
16 h 10 à 16 h 15	Période d'annulation après la fermeture des marchés – Pendant cette période, le courtier peut annuler les ordres ouverts.
16 h 15 à 17 h	Période de prolongation des négociations – Les ordres au dernier cours vendeur sont acceptés. Toutefois, si le dernier cours vendeur se situe à un échelon de cotation non valide, il est possible d'entrer des ordres à une valeur arrondie du dernier cours vendeur. Les ordres jour participent à cette période. La séance d'ordres à exécution garantie à l'échéance des options a lieu au cours de la période de prolongation des négociations une fois par mois, le soir précédant le jour d'échéance des options.

Caractéristiques de la TSX et de la TSXV

CARACTÉRISTIQUE	Description
Protocole	FIX 4.3
Priorité d'attribution	Cours-courtier-ordre à durée étendue-temps
Enchères	Ordres au premier cours Ordres au dernier cours
Tenue de marché (TSX)	Obligations de cotation et d'exécution minimale
Registres d'ordres	Registre continu d'ordres à cours limité Lots irréguliers Conditions particulières Ordres au dernier cours
Durées d'ordres	Ordre jour Ordre valable jusqu'à révocation Ordre valable jusqu'à une date donnée Ordre immédiat ou annulation Ordre exécuter sinon annuler
Types de cours	Marché Cours limité

Types de comptes	Client (CL) Stocks (IN) Non-client (NC) Options – teneur de marché (OT) Options – société (OF) Spécialiste (négociateur inscrit) (ST)	
Types d'ordres	Achat Vente Vente à découvert Vente confidentielle Seuil de déclenchement Caché inscrit Iceberg	Pour affichage seulement Durée étendue GEM (TSX) Exécution garantie (TSX) ODC ODC à cours limité
Prévention de l'autonégociation	Annulation de l'ordre le plus récent Annulation de l'ordre le plus ancien Réduction et annulation Négociation et suppression	
Fonctions du régime de protection des ordres (RPO)	Annulation du RPO Modification du cours RPO	
Types d'applications	Intentionnelle De base De contournement Liée	Interne CMPV Séance de bourse extraordinaire
Interférence relative aux applications	Appliquée	
Négociation de lots irréguliers	Négociation avec le négociateur inscrit ou le négociateur de lots irréguliers au meilleur cours acheteur et vendeur national (NBBO) protégé	
Identificateurs réglementaires	SS : actionnaire important IA : initié SME : exemption de marquage à découvert	
Utilitaire d'acheminement (Drop Copy)	Sur la base de la séance	
Annulation sur déconnexion	Sur la base de la séance, 3 niveaux de service	

Renseignez-vous sur la négociation à la TSX et à la TSXV :

GESTIONNAIRE DE COMPTE

T +1 877 421-2369
trading_sales@tsx.com

tsx.com/negotiation